

Synthèse de la réunion de la Commission Environnement du 17 janvier 2019 à Surgères

Présents :

Membres de la commission : BERNARD Micheline, BODIN Michel, CAPDEVILLE Jean-Michel, DESCAMPS Anne-Sophie, DUBOIS Francis, GABET Raymond, GARNAUD Carole, FELIX Marie-Laure, JOURDAIN Jean-Michel, SAUNIER Luc

Autres élus présents : ROBLIN Christian, TARGE Jean-Marie

PHILIPPOT Cécile

Excusés : BALLANGER Danielle, CARCAULT Colette, GIRARD François, GORIOUX Jean, JOLLY Danièle, MARCHAND Sébastien, THORON Bernard, TIENNOT Arnaud

Ordre du jour	Informations et discussions
1) Point sur les dossiers en cours	<p>GEMAPI : voir le doc 2019-01-17 point d'étape GEMAPI</p> <p>Discussion au fil des bassins :</p> <ul style="list-style-type: none">- La transformation du SIEAGH du bassin du Curé en syndicat gémapien a été ralentie entre autres causes par des problèmes de personnes chez nos voisins. Cependant, il semble y avoir du mieux depuis peu, car M. Servant a repris seul la main sur le dossier.- S3R : M. Bodin est d'accord pour être le représentant titulaire d'Aunis Sud via le S3R auprès du grand syndicat « Sèvre ». Mme Bouyer n'est pas contre être suppléante. La commission propose donc d'en informer le S3R afin qu'il les désigne à son prochain comité syndical.- Bassin de la Charente : les études à mener sur les différents sous-bassins sont destinées à faire un état des lieux et un diagnostic des rivières et marais, qui permettront ensuite de définir des actions du type suppression d'ouvrage pour permettre la continuité écologique, améliorer la rétention et la circulation de l'eau, renaturer les cours d'eau...- Bassin de la Boutonne : la question des compétences « hors GEMAPI » que détient le SYMBO et qui ne sont pas financées par tous les EPCI (certains ne les ont pas prises) est toujours à l'étude. La Commission préconise de rencontrer nos communes concernées pour en discuter ensemble, car une des pistes évoquées pour solutionner le problème est la signature de conventions entre le SYMBO et les communes sur ces sujets « hors GEMAPI ». <p>Zones humides : tous les inventaires sont achevés, et toutes les communes ont délibéré sauf St-Pierre d'Amilly qui le fera le 13/02/2019. Le PLUiH devant être arrêté début mars, nous sommes dans les temps. Reste un gros travail de relecture vérification des données fournies par les BE avant constitution des dossiers définitifs et leur communication aux communes.</p>

Éolien :

- **Dossiers passés en enquête publique fin 2018 :**

- Ferme éolienne de Saint-Mard (Volkswind) – Avis à donner le 24/11/18 au plus tard
- Parc éolien des Chênaies Hautes SARL sur Breuil La Réorte, Bernay St-Martin et Puyrolland – Avis avant le 29/12/18
- Parc éolien de Priaires

Le CC a donné un avis défavorable à ces 3 projets, car tous contribuent à augmenter la trop forte densité d'éoliennes dans ce secteur, deux (Breuil et Priaires) sont en partie dans ou proches de réservoirs de biodiversité ou de la trame verte et bleue travaillée dans le cadre du PLUiH, et certaines machines sont un peu trop proches d'habitations.

- **Dossier à venir : parc éolien de Vol-V à Forges** [Note de synthèse PLAINE DES FIEFS FORGES](#)

Ce parc de 8 machines n'est pas dans un secteur de trop forte densité (pour le moment : ça changera avec le dossier Pyravault-Chambon). En revanche, les 3 éoliennes sud sont problématiques : une est dans une TVB ; une est juste à côté d'un réservoir de biodiversité ; et la 3^e est entre de petits bois et juste à 700 m des habitations. Les élus de Forges pensent que Vol-V sait que ces éoliennes du sud posent problème. Mais ils n'ont pas voulu les retirer du dossier parti à l'instruction, car il aurait fallu tout refaire.

Le Conseil municipal de Forges semble plutôt favorable au projet. Il en délibèrera à l'issue de l'enquête publique.

Le Conseil communautaire devra le faire avant, donc sans l'avis officiel de Forges, car sinon il sera hors délais vu son calendrier de réunion.

Aigrefeuille et Anais en délibèreront la semaine prochaine

[Doc potentiel éolien et TVB Forges](#)

Avis de la commission ? Le conseil municipal de Forges étant a priori partant, pas de raison de refuser les 5 au nord. Donc OK pour les 5 nord, non au 3 du sud qui pourrait avoir un impact environnemental.

- **À l'avenir, doit-on réunir la commission dès qu'une enquête publique nous arrive, pour donner un avis au CC ?** OK, et si ce n'est pas possible, envoyer une note et demander les avis par mail.

- **Discussion autour du dossier éolien :**

Auparavant, dans certaines régions, on avait une carte des zones autorisées ou interdites à l'éolien. Mais aujourd'hui de telle cartes n'ont pas de valeur juridique contraignante, elles ne sont qu'indicatives. Pourtant, un schéma sur lequel s'appuyer serait bien utile. L'observatoire départemental a été créé par le Département quand le problème a touché la côte et l'estuaire...

Micheline Bernard raconte qu'à la première réunion de l'observatoire, à laquelle elle a assisté, il y avait surtout les contre autour de la table, et peu de territoires. Et il a surtout été question de la Gironde, même si ce n'était pas présenté ainsi.

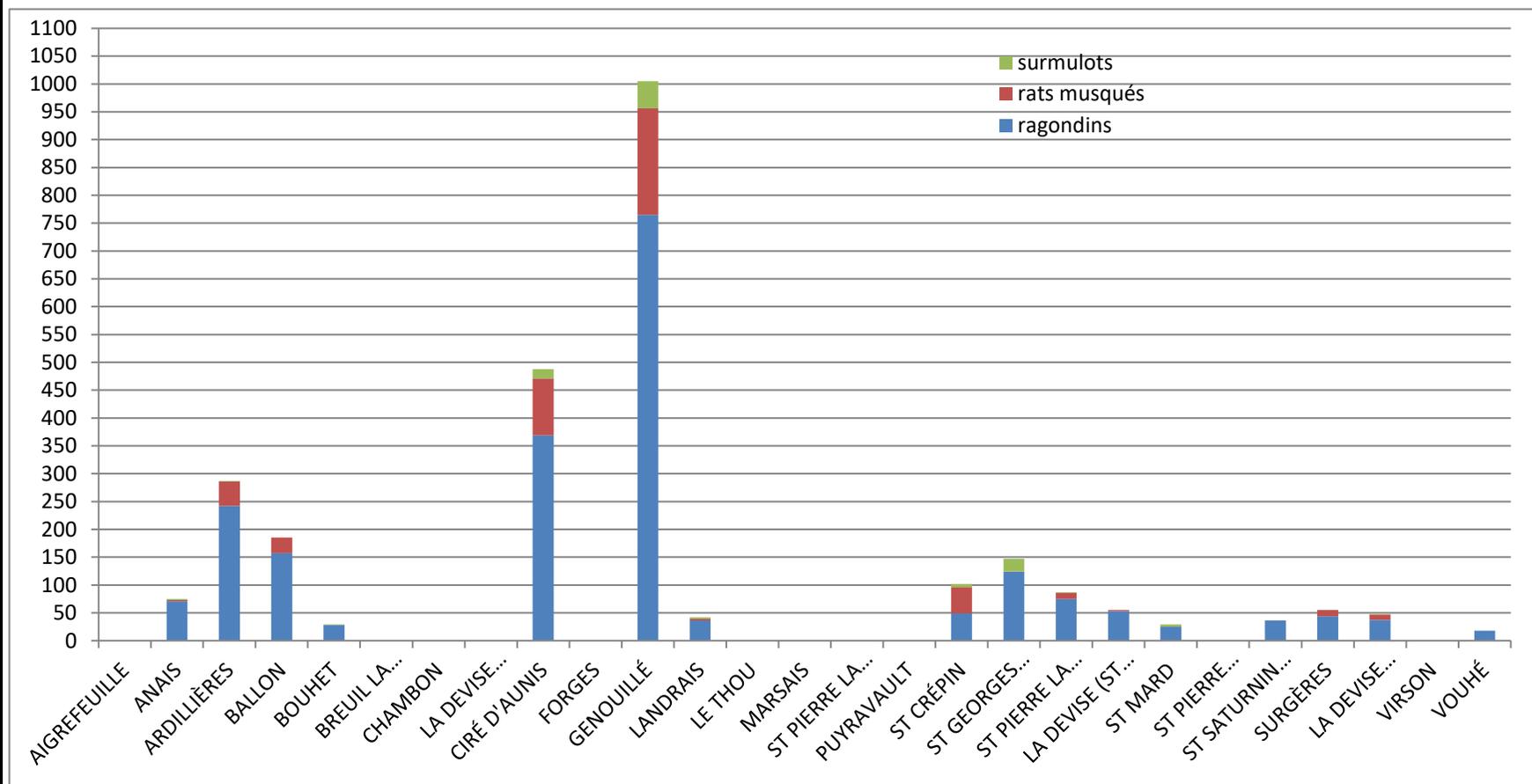
Constat : la réglementation n'est pas suffisante : elle autorise, sans avoir travaillé le cadre avant (un travail cartographique manque). Et les territoires concernés ne sont pas compétents juridiquement

2) Bilan 2018 de la lutte contre les ragondins

Lutte collective 2018 (via le SYHNA) :

Communes piégées cette année : Anais, Ardillières, Ballon, Bouhet, Ciré, Genouillé, Landrais, St-Crépin, St-Georges, St-Pierre la Noue secteur de St-Germain de M., La Devise secteurs de St-Laurent et Vandré, St-Mard, St-Saturnin, Surgères et Vouhé.

Prospection sans piégeage (surveillance) : Breuil la Réorte, La Devise secteur Chervettes, St-Pierre La Noue secteur Péré



Résultats : 2129 ragondins et 451 rats musqués piégés de janvier à novembre 2018 (contre 2377 et 519 sur les 12 mois de 2017).

On assiste donc à une stabilisation, après 3 ans de hausse successive. Nous ne recevons que de bons retours du terrain sur le travail de l'équipe d'Aunis GD et de son encadrant, Nicolas Chiron.

Nous restons sur une moyenne de 18 mois pour faire le tour d'Aunis Sud, avec quelques communes non piégées car les prospections sont négatives, et certaines qui le sont tous les ans comme Anais, Ardillières, Ballon, Ciré, Landrais, Genouillé ou Vouhé, tant c'est nécessaire.

	<p>Lutte bénévole 2018 (via la FDGDON) : chasse et piégeage bénévole sur Ardillières, Ballon, Ciré et Landrais</p> <p><u>Piégeage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22 personnes inscrites, issues de Ballon, Aigrefeuille, Genouillé, Le Thou et Ciré - 439 ragondins et rats musqués piégés sur Ballon et Ciré (les autres communes n'ont pas été piégées). Chiffre en baisse. <p><u>Chasse hors saison</u> (tir uniquement sur les nuisibles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 64 tireurs déclarés sur ces 4 communes, dont 32 actifs - 746 ragondins et 39 rats musqués tirés. Chiffre en hausse. <p><u>Coût de l'opération</u> : 2026 € (cages, munitions, indemnité de 2 € par vestige, animation par la FDGDON)</p> <p><u>Financement</u> : par 4 ASA (celles de Villeneuve Ardillières, Charras, Nouveau Ciré et Vieux Ciré), sur convention avec la FDGDON, pour 1 €/ha. Cette action sera reconduite si les ASA peuvent (et veulent) toujours la financer. <i>NB : Info FDGDON de mars 2019 : c'est bien le cas.</i></p>
<p>3) Budget 2019</p>	<p>Voir Projet budget 2019</p> <p>Remarque de la commission concernant la distribution d'une lettre aux habitants concernant le PCAET. On peut mettre moins que la somme prévue (calée sur le coût d'un prestataire pour tout le territoire), car certaines communes pourront distribuer pour moins cher. Voir Caroline qui a l'expérience de la distribution « panachée ».</p>
<p>4) Questions diverses</p>	<p>1- Demande pour les bulletins communaux : envoyer ½ page concernant l'Espace Info Énergies, les services qu'il peut rendre, et la conseillère. Il y a déjà eu une parution dans le journal communautaire, mais il faut beaucoup répéter pour que les gens se souviennent.</p> <p>2- Demande de subvention d'une association « À dos de libellule », association de Ballon, projette, dans la foulée du travail d'inventaire de la biodiversité mené par la LPO sur la commune, d'organiser des « rencontres champêtres » de février à novembre 2019. Objectifs : préserver la biodiversité en la faisant connaître et créer du lien Public : adhérents de l'asso, habitants (parents et enfants), élus, agents, associations de Ballon Coût prévisionnel : 2 606,56 € Subventions : 1 302,90 € de la Région (acquis) + 1 222,90 € demandés à Aunis Sud</p> <p>Problèmes : les mêmes que lors de la précédente demande à propos des abeilles sur St-Saturnin et St-Pierre d'Amilly</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les statuts de la Communauté de Communes ne prévoient d'intervention dans le domaine de l'environnement en général que si 1/3 des communes sont concernées (soit 8) ; - Nous n'avons ni règlement ni budget à ce jour ; - Pas le temps d'y travailler, puis ensuite d'étudier les dossiers qui arriveront...

	<p>Ce projet peut aussi être étudié au niveau des subventions pour les actions « familles » (service Enfance Jeunesse Famille).</p> <p>Avis de la commission ? Un règlement de subvention aux associations sera à travailler pour les projets environnementaux, dans le cadre des statuts actuels, et privilégiant les associations de dimension communautaire (pas plus grandes)</p> <p>3- Pour info : Pétition contre la privatisation des barrages hydrauliques : https://www.citization.fr/petition/non-a-la-privatisation-de-nos-barrages/</p> <p>4- Loi de Finances 2019 : elle prévoit que les EPCI qui ont déjà institué la taxe GEMAPI pourront dorénavant voter le produit de cette taxe en même temps que les autres taxes, donc l'année de leur application et non l'année d'avant. Cela va beaucoup simplifier le travail des syndicats comme des communautés.</p>
	<p>Prochaine réunion : JEUDI 11 AVRIL 2019, EN MAIRIE DE SAINT-GEORGES DU BOIS</p>